

Flash info PsyEN

Acharnement délibéré! Il faut réagir!

Encore des raisons supplémentaires de se mobiliser contre ces politiques gestionnaires établies par des technocrates qui ignorent volontairement le réel du travail !

Attaques sur le temps de travail des PsyEN et des CPE

L'inspection générale des finances a dressé un état des lieux sur les régimes dérogatoires aux 35H dans la fonction publique d'Etat. Elle annonce au moins « 190 000 agents qui feraient moins de 1555h en raison de dispositifs historiques injustifiés ». Dans le **collimateur, les CPE et les PsyEN**, déjà ciblés par l'article 15 de la loi confiance, qui voulaient les faire sortir du régime de mutation et d'avancement en vigueur pour les enseignants. Cette proposition n'a pour le moment pas été retenue.

C'est **une lecture mensongère des textes définissant nos horaires**, qui sont pourtant précis et détaillés (voir encart ci-contre).

Et ce **rapport**, totalement **déconnecté de notre réalité professionnelle**, ne dit rien sur les nombreuses heures supplémentaires non payées et souvent non récupérées que les collègues empilent pour parvenir à exercer leurs missions !

Pour les psychologues EDO, l'horaire de référence du temps de travail est de **1 607 heures sur 39 semaines, soit 40h40 hebdomadaires**.

Il consiste en:

- 27h00 inscrites à l'emploi du temps, dédiées à l'exercice de leurs missions: réunion de centre; entretiens, ateliers, réunions institutionnelles...

+ 13h40 consacrées à l'ensemble des missions associées: rédaction des écrits psychologiques; protocole; cotation; interprétation; CR; préparation des bilans et réunions de synthèse; consultation de documents professionnels; activités d'études et de recherches; organisation de leur activité (4h)

Les temps de trajets CIO-établissements sont inclus dans le temps de travail effectif pour leur durée réelle.

www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2017/5/9/ME_NH1710981A/jo

Voir l'article sur le site du SNES-FSU:

<https://www.snes.edu/Attaque-contre-le-temps-de-travail-des-CPE-et-Psy-EN-Stop-au-mepris.html>

Médicalisation de la Psychologie dans l'Ecole de la confiance!

Par le biais d'amendements présentés par la majorité parlementaire à l'Assemblée nationale, des articles ont été ajoutés à la loi Blanquer.

Les PsyEN sont concernés par l'article 16bis tout comme les médecins de l'EN, les infirmier.e.s et les assistant.e.s de service social. Les PsyEN y apparaissent en filigrane mais sont bien cités dans l'exposé sommaire. **Cet article viserait à instaurer un service médico-social et psychologique qui serait dirigé par les médecins.**

Hypothèse confirmée par le rapport de la mission flash sur la précocité intellectuelle. Les 2 rapporteurs préconisent « une formation des équipes médicales, c'est-à-dire des PsyEN, des infirmiers et des méde-

cins scolaires. Certains psychologues ne seraient par exemple pas en mesure de faire passer des WISC qui servent à établir le diagnostic de précocité ».

Pour le SNES-FSU et le SNUipp-FSU, il n'est pas question d'exercer nos missions sous l'autorité d'un médecin, refus partagé par les assistant.e.s social.e.s et les infirmier.e.s de la FSU qui s'opposent ainsi à un retour à un **service médico-social** tel qu'il existait il y a plus de **50 ans**. Ce texte doit faire l'objet de débats au Sénat dans les semaines à venir et passera de nouveau à l'Assemblée nationale en procédure accélérée pour une adoption définitive.

La FSU intervient actuellement auprès des parlementaires.

Les fermetures de CIO: un choix idéologique!

Alors que le **ministère est aux abonnés absents sur la ligne dialogue social**, il a manifestement donné des consignes aux recteurs pour commencer à tailler dans le vif du réseau des CIO

Déjà des fusions et fermetures sont annoncées. Des rumeurs font état de 150 suppressions de structures sur les deux ans à venir.

Pendant ce temps, **Inspire/Article 1**, adoubée par la ministre de l'enseignement supérieur avant même d'avoir déposé des statuts, qui avait reçu 1,8 million d'euros, **vient de nouveau de recevoir 1 million.** Cette association, formée essentiellement de

Volontaires du Service Civique intervient désormais dans les lycées. Le « bilan » de leur première année n'a pourtant pas l'air époustouflant !

Combien de CIO pourrait-on maintenir et créer avec une telle masse financière ?

Le ministère revoit la carte-cible



Action: la suite!

A la suite de la journée de mobilisation à Paris le **21 mars**, l'action se poursuit!

⇒ Lors de l'**AG** du matin, il a été posé une **action nationale CIO/ONISEP/DRONISEP** dans les académies le **mercredi 03 avril**

Le SNES-FSU encourage et soutient toutes les initiatives pour défendre les services (tractage; CIO « Plein vent »...)

Précaution préalable : pour organiser un CIO « Plein vent », il faut une autorisation à demander à la préfecture ou à la mairie 3 jours pleins minimum à l'avance. Ce n'est pas nécessaire pour tracter.

Des outils (tract, affiches) sont à votre disposition sur le site du SNES: <https://www.snes.edu/Printemps-des-CIO-la-suite.html>

Rappel:

- ⇒ Le **30 mars**, manifestations unitaires pour défendre l'Éducation nationale contre les réformes Blanquer
- ⇒ Le **9 mai** contre la casse de la fonction publique et le détricotage de notre statut !

RÉFORME DE L'ORIENTATION

privatisation, renforcement des inégalités,
absence de dialogue social

c'est non !